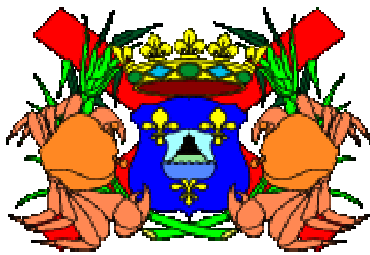




Décembre 2013

# Agenda 21

## Plan d'actions



L'élaboration de l'Agenda 21 de la commune de Morne-à-l'Eau est soutenue par :



Sous la responsabilité du Service Environnement et Développement durable de la commune de Morne-à-l'Eau, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée aux groupements ARENA et ARGOS.



Contacts :

Tél : 06 90 35 32 25

- Véronique SCHWARZ
- Ruddyse GIRARD
- Félix LUREL
- Bruno MIRE

Fax : 05 90 23 76 64

Courriel : [veroschwarz@yahoo.fr](mailto:veroschwarz@yahoo.fr)



Contacts :

8 rue Raymond Bank – BP 1523

- Raphaël GAUTHIER

38025 GRENOBLE Cedex

Tél : 04 76 87 70 40

Fax : 04 76 87 70 28

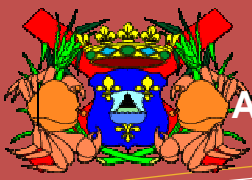
Courriel : [contatc@argos-consultants.fr](mailto:contatc@argos-consultants.fr)

[www.argos-consultants.fr](http://www.argos-consultants.fr)



# Sommaire





# Introduction

## A- Les objectifs

Après les phases dédiées au diagnostic puis celle de la stratégie, les objectifs de cette 3<sup>ème</sup> phase de l'élaboration de l'Agenda 21 sont de :

- passer de la stratégie de développement durable aux propositions d'actions concrètes ;
- définir le programme d'actions de l'Agenda 21 à partir de la réflexion croisée des acteurs locaux (élus, agents et citoyens).

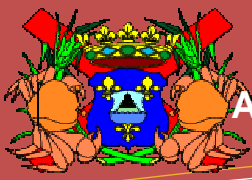
Le programme d'actions de l'Agenda 21 doit répondre aux ambitions à 10-15 ans et objectifs opérationnels définis dans la stratégie de développement durable. Il a fait l'objet d'une validation par le Comité de pilotage le 18 octobre 2013.

Le programme d'actions se veut le reflet et la traduction opérationnelle d'une volonté partagée d'agir au plus près, à l'échelle de la ville de Morne-à-l'Eau et selon ses moyens en faveur d'une meilleure prise en compte du développement durable. Il permet d'engager le territoire, d'amplifier et de diversifier l'action conduite jusqu'à aujourd'hui.

Il s'inspire à la fois des propositions issues du processus de concertation citoyenne et des travaux conduits au sein de la collectivité avec les élus et les agents municipaux.

Le plan d'actions doit être caractérisé par une approche à la fois :

- raisonnable : « *nous sommes conscients de nos marges de progrès et de nos avancées en matière de développement durable* » ;
- réaliste : « *nous savons que nous pourrons le mettre en œuvre progressivement et que nous éviterons ainsi des effets d'annonce sans lendemain* » ;
- porteur de sens : « *nous savons qu'il est cohérent avec les enjeux que nous avons choisi d'aborder dans le cadre de notre Agenda 21 local* ».



## B- Les modalités d'élaboration

Les différents temps de rencontres et d'échanges, qui ont permis de mettre en évidence un certain nombre de propositions d'actions, sont les suivants :

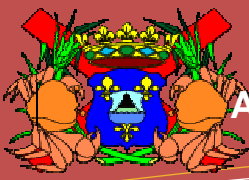
### ■ Ateliers Citoyens

- Atelier n°1 : Port de Pêche de Vieux-Bourg – 20 août 2013 : « Comment protéger et améliorer notre cadre de vie ? »
- Atelier n°2 : Ecole de Chazeau – 21 août 2013 : « Comment agir pour se déplacer, habiter et consommer durablement? »
- Atelier n°3 : Maison de Quartier de Lasserre – 22 août 2013 : « Comment agir pour mieux vivre ensemble à Morne-à-l'Eau? »
- Atelier n°4 : Place Gerty Archimède – 23 août 2013 : « Que faire pour créer des emplois à Morne-à-l'Eau? »
- Atelier n°5 : Hôtel de ville – 24 août 2013 : « La parole aux Jeunes »
- Atelier 6 : Cuisine scolaire - 24 août 2013 : « La parole aux entreprises »

### ■ Séminaires opérationnels associant Elus et responsables de services municipaux : 15 et 16 octobre 2013

Il faut noter également que la Ville de Morne-à-l'Eau ne part pas de rien en matière de prise en compte des principes du développement durable. Elle a mené et/ou mène actuellement des réflexions, projets et des actions permettant de répondre aux ambitions et objectifs actés dans la stratégie de l'Agenda 21 dans le cadre de diverses démarches à l'échelle de la ville.

Ces différents temps de concertation ont permis de récolter plusieurs dizaines de propositions d'actions. Suite aux travaux de sélection de celles-ci, le programme d'actions proposé ci-après est composé de **8** ambitions, transposé en 24 actions cadres déclinées en **181** actions opérationnelles.



## La concertation en quelques clins d'œil





# AGENDA 21 de la commune de Morne-à-l'Eau – Plan d'actions

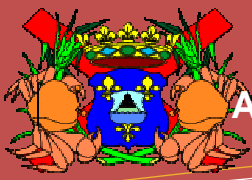




# AGENDA 21 de la commune de Morne-à-l'Eau – Plan d'actions







# Le programme d'actions

## Ambition A : Préservation de l'environnement et amélioration du cadre de vie

7

### Action cadre n°A-1 : Préserver les milieux naturels, terrestres et marins

- Action n°1 : Mieux faire connaître le patrimoine naturel, terrestre et marin existant sur le territoire au plus grand nombre : enfants, parents, entreprises
- Action n°2 : Se doter d'une police de l'environnement
- Action n°3 : Réduire le déboisement sur le territoire
- Action n°4 : Réfléchir à l'aménagement et à l'entretien des berges des canaux
- Action n°5 : Restaurer les milieux dégradés (lien avec le canal Perrin et la décharge)
- Action n°6 : Préserver les mares (qualité et quantité) et les sources (avaloirs naturels)
- Action n°7 : Valoriser pédagogiquement le site de Babin
- Action n°8 : Développer les métiers liés à la préservation de l'environnement

### Action cadre n°A-2 : Préserver la qualité de l'eau et des sols

- Action n°9 : Sensibiliser la population sur la préservation de l'eau
- Action n°10 : Respecter la réglementation en terme de protection des forages d'eau
- Action n°11 : Sensibiliser et informer les professionnels (agriculteurs, entreprises ...) afin de limiter ou réduire les activités polluantes sur le territoire
- Action n°12 : Entretien régulièrement les fosses
- Action n°13 : Améliorer l'assainissement du bourg (évaluation des eaux usées)
- Action n°14 : Résoudre les problèmes liés aux écoulements des eaux pluviales

### Action cadre n°A-3 : Préserver et respecter l'équilibre entre les espaces agricoles, les espaces naturels et les espaces urbanisés

- Action n°15 : Concevoir un projet agricole porteur pour le territoire
- Action n°16 : Elaboration des Trames Vertes et Bleues (cf. PLU)
- Action n°17 : Favoriser l'habitat intermédiaire sur le territoire pour contribuer à la mixité sociale
- Action n°18 : Exiger dans les programmes immobiliers des espaces récréatifs au sein des logements sociaux
- Action n°19 : Favoriser des constructions HQE
- Action n°20 : Créer plus d'espaces verts sur le territoire



## Ambition B : Valorisation des ressources naturelles et patrimoniales à des fins économiques

### Action cadre n°B-1 : Développer Morne-à-l'Eau à partir de son capital en eau

- Action n°21 : Réaliser la Maison du canal, la cité de l'eau et de la biodiversité
- Action n°22 : Mettre en scène l'eau dans la ville
- Action n°23 : Valoriser économiquement la présence de l'eau sur le territoire
- Action n°24 : Valoriser touristiquement la présence de l'eau sur le territoire (notamment à partir de la place de Babin et la baie de Vieux-Bourg)

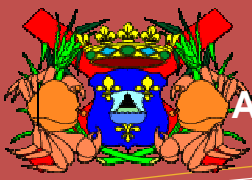
8

### Action cadre n°B-2 : Gérer et exploiter les patrimoines naturel, traditionnels, historique, culturel (identité, mémoire, petit patrimoine rural ...)

- Action n°25 : Conduire un programme de rénovation du bâti du bourg
- Action n°26 : Mettre en place une Aire de Valorisation Architecturale et Paysagère
- Action n°27 : Mettre en place des périmètres de protection des vestiges agro-industriels par l'intermédiaire du PLU
- Action n°28 : Conduire un travail de commémoration des grands Hommes et Femmes de Morne-à-l'Eau (intellectuels, sportifs, chefs d'entreprises ...)
- Action n°29 : Mettre en place une signalétique (directionnel et d'identification des lieux) du territoire
- Action n°30 : Identifier et valoriser les cimetières d'esclaves
- Action n°31 : Créer un Office de Tourisme intercommunal
- Action n°32 : Mettre en place une formation « animateur – patrimoine »
- Action n°33 : Avoir une démarche marketing autour du patrimoine
- Action n°34 : Valoriser le patrimoine traditionnel et populaire lié aux bœufs tirants

### Action cadre n°B-3 : Valoriser les productions locales

- Action n°35 : Valoriser l'emblème de Morne-à-l'Eau
- Action n°36 : Accompagner – créer une Maison de l'artisanat
- Action n°37 : Elaborer un annuaire des professionnels, des métiers et des savoir-faire d'antan de Morne-à-l'Eau
- Action n°38 : Développer les jardins solidaires
- Action n°39 : Mettre en valeur les acteurs et les productions locales dans le journal municipal et le site internet
- Action n°40 : Accompagner l'aquaculture
- Action n°41 : Développer des actions de type « l'école à la ferme »
- Action n°42 : Mettre en lumière des pratiques agricoles durables



## Ambition C : Animation de la vie locale et du développement d'une citoyenneté active et responsable

### Action cadre n°C-1 : Avoir et consolider une vie culturelle et sportive dynamique et mobilisatrice

- Action n°43 : Définir un projet culturel pour le territoire
- Action n°44 : Construire une médiathèque
- Action n°45 : aménagement de l'espace CHALCOU
- Action n°46 : Réaménager la salle Chell Anta Diop en salle polyvalente avec activités des associations
- Action n°47 : Améliorer la communication sur les activités proposées sur le territoire
- Action n° 48 : Construction d'un gymnase municipal
- Action n° 49 : Communiquer sur la carte Pass'Sport
- Action n°50 : Développer des activités d'animation en soirée
- Action n°51 : Favoriser l'installation d'un cyber café

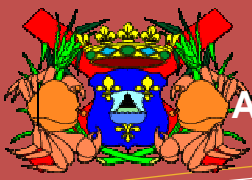
9

### Action cadre n°C-2 : Permettre à chacun d'être acteur de son territoire

- Action n°52 : Elaborer un programme global, transversal d'éducation à la citoyenneté : « rendre le Mornalién citoyen/acteur de son territoire »
- Action n°53 : Mettre en place un dispositif de « veilleurs » au sein des sections
- Action n°54 : Concevoir une nouvelle politique de communication à l'échelle de la ville ayant davantage une entrée « territoire » et moins un caractère « institutionnel » autocentré sur la Ville
- Action n°55 : Organiser (une fois par trimestre) un forum public sur la place de la mairie de présentation des actions les plus marquantes de la ville, des grands projets, et échanger avec les habitants (possibilité de déplacer ce forum dans les plus grands quartiers du territoire)
- Action n°56 : Utiliser davantage des vecteurs de communication adaptés pour mobiliser les jeunes

### Action cadre n°C-3 : Favoriser l'émergence d'une éco-citoyenneté par tous (habitants, associations, entreprises ...)

- Action n°57 : Impliquer davantage les associations dans « la vie » du territoire
- Action n°58 : Créer un « conseil citoyens », un « conseil de développement » à l'échelle du territoire communal (« unité mornaliennne »)
- Action n°59 : Créer un Conseil municipal des Jeunes
- Action n°60 : Conduire une réflexion sur la place des aînés sur le territoire
- Action n°61 : Renforcer l'animation des maisons de quartier
- Action n°62 : Accompagner à la structuration d'un réseau des chefs d'entreprises du territoire



## Ambition D : Maintien et renforcement de la cohésion sociale et des solidarités, notamment à l'égard des personnes les plus fragiles ou en difficulté, et des jeunes

### Action cadre n°D-1 : Créer du lien social et de la solidarité

- Action n°63 : Mise en place d'un Point Information puis d'un Bureau Information Jeunesse
- Action n°64 : Développer des réseaux d'échanges, de savoirs, et d'expériences (jeunes ayant connu des difficultés,...)
- Action n°65 : Développer des actions afin de favoriser l'insertion par l'emploi des personnes en situation de précarité
- Action n°66 : Créer une pépinière d'entreprise
- Action n°67 : Créer et permettre l'appropriation des espaces publics pour les rencontres et les manifestations associatives
- Action n°68 : Distribuer un « kit » de bienvenue aux nouveaux arrivants
- Action n°69 : Favoriser les échanges inter-quartiers
- Action n°70 : Mieux informer les associations sur les aides et politiques publiques en cours
- Action n°71 : Conduire un travail de valorisation et de mutualisation des actions associatives
- Action n°72 : Développer les actions intergénérationnelles
- Action n°73 : Créer des espaces où les personnes peuvent se rencontrer autre que les maisons de quartier, dans des lieux publics plus ouverts (type « O bô ravin'la ») et aménagés

10

### Action cadre n°D-2 : Accompagner l'entraide à la vie quotidienne et l'autonomie

- Action n°75 : Assurer l'accessibilité des bâtiments, des espaces publics et des transports pour les personnes porteuses d'un handicap et à mobilité réduite
- Action n°76 : Former les accompagnants (associations, entreprises insertion)
- Action n°77 : Communiquer sur les services à la population existants (portage de repas, téléassistance, service jeunesse)
- Action n°78 : Développer la relation avec les bailleurs sociaux et permettre à la municipalité de disposer d'un quota de logement réservé pour les administrés
- Action n°79 : Revoir l'implantation du CCAS et le rendre mobile (établissement de points relais)
- Action n°80 : Référencer des personnes relais pour assurer la communication

### Action cadre n°D-3 : Faire de la jeunesse un atout pour dèmen

- Action n°81 : Organiser les états généraux de la jeunesse
- Action n°82 : Faire des jeunes Mornaliens des ambassadeurs du territoire

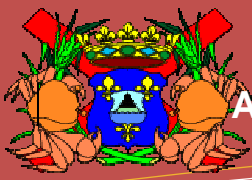


- Action n°83: Intégrer et intéresser les jeunes à la « chose » politique et faciliter leur insertion au sein des listes électorales
- Action n° 84 : Développer des actions et des animations sportives et culturelles pour les 15/25 ans en collaboration avec les jeunes
- Action n°85 : Conduire une réflexion sur l'aménagement d'un espace convivial, d'un lieu de rencontres, de réunion pour les jeunes
- Action n°86 : Aider les éducateurs à maintenir le lien social
- Action n°87 : Mettre en place des ateliers de tradition (ex : bœufs tirants ...)
- Action n°88 : Communiquer auprès des jeunes sur les aides proposées par la municipalité
- Action n°89 : Organiser des partenariats avec des villes de l'Hexagone pour recevoir des jeunes de Morne-à-l'Eau

### **Ambition E : Développement d'une activité économique de proximité, facteur de lien social et d'emplois**

#### **Action cadre n°E-1 : Créer les conditions de réussite d'un développement économique structuré, organisé et animé**

- Action n°90 : Créer des pôles économiques sur le territoire en proposant ou favorisant des emplacements spécifiques pour l'installation d'activités
- Action n°91 : Créer un village artisanal / une zone artisanale
- Action n°92 : Améliorer, structurer des filières pour les artisans, les agriculteurs, entreprises ayant des productions en adéquation avec le DD (débouchés, marchés, écoulement des marchandises)
- Action n°93 : Favoriser des rencontres entre professionnels économiques du territoire
- Action n°94 : Accompagner la création d'un journal des entreprises, une gazette trimestrielle à distribuer
- Action n°95 : Soutenir la mise en place d'événements artisanaux (à l'instar de la foire des artisans) et d'animations commerciales
- Action n°96 : Développer la communication autour des événements artisanaux (hors fête du crabe)
- Action n°97 : Développer et favoriser l'émergence des lieux de brocantes sur le territoire
- Action n°98 : Créer des parkings « minute » et des stationnements alternés
- Action n°99 : Organiser des échanges interprofessionnels entre les territoires de la Caraïbe



### Action cadre n°E-2 : Favoriser l'émergence d'activités économiques liées aux potentialités environnementale et patrimoniales du territoire

- Action n°100 : Développer l'écotourisme (pêche, plongée, visite, voile, canoë kayak)
- Action n°101 : Développer des activités économiques autour du patrimoine mornalien (crabe, mangrove ...)
- Action n°102 : Développer le transport maritime pour créer de l'emploi
- Action n°103 : Mieux identifier la localisation du « Service culturel » pour les touristes (installation d'une signalétique)
- Action n°104 : Promouvoir une campagne de professionnalisation des commerçants

12

### Action cadre n°E-3 : Animer et accompagner le développement d'un secteur de l'économie sociale et solidaire

- Action n°105 : Créer une épicerie solidaire en collaboration avec la commune du Moule
- Action n°106 : Développer des réseaux d'échanges et de savoir
- Action n°107 : Implanter un centre socio-culturel à la place de l'ancien cinéma
- Action n°108 : Faire connaître aux demandeurs d'emploi (en particulier les jeunes) les possibilités d'emplois existants à Morne-à-l'Eau : mise en adéquation de l'offre et de la demande d'emploi
- Action n°109 : Développer les métiers de proximité
- Action n°110 : Renouveler des opérations d'insertion professionnelle comme le bateau du TGVT

## Ambition F : Réduction de la dépendance aux énergies fossiles et ses impacts

### Action cadre n°F-1 : Lutter contre les inégalités énergétiques et promouvoir un habitat économe en énergie

- Action n°111 : Sensibiliser davantage la population aux économies d'énergie
- Action n°112 : Revaloriser les modes de construction (dont la maison bois) et principes constructifs des habitations d'antan
- Action n°113 : Renforcer l'action et la lisibilité de la présence et des actions du conseiller du CAUE
- Action n°114 : Conduire une réflexion quant à l'application effective de la réglementation thermique dans les nouvelles constructions (absence de contrôle effectif actuellement)
- Action n°115 : Aménager une maison témoin économe en énergie
- Action n°116 : Mettre en place un règlement pour l'utilisation de l'électricité dans les maisons de quartier
- Action n°117 : Sensibiliser davantage la population aux économies d'énergie



- Action n°118 : Revaloriser les modes de construction (dont la maison bois) et principes constructifs des habitations d'antan
- Action n°119 : Renforcer l'action et la lisibilité de la présence et des actions du conseiller du CAUE
- Action 120 : Conduire une réflexion quant à l'application effective de la réglementation thermique dans les nouvelles constructions (absence de contrôle effectif actuellement)
- Action n°121 : Aménager une maison témoin économe en énergie
- Action n°122 : Mettre en place un règlement pour l'utilisation de l'électricité dans les maisons de quartier

### **Action cadre n°F-2 : Repenser les modes de déplacement et de transport sur le territoire**

- Action n°123 : Développer les déplacements pied
- Action n°124 : Développer et aménager des pistes cyclables pour faciliter l'utilisation du vélo
- Action n°125 : Reconstituer le réseau de venelles dans le centre-bourg, (cf PRU) : besoin de réaménagements compte tenu du niveau important de la fréquentation
- Action n°126 : Favoriser le développement d'un réseau efficace et adapté de transports collectifs / groupés
- Action n°127 : Développer le transport par voie maritime (transport de loisirs plutôt qu'un transport de passagers)
- Action n°128 : Faciliter les transports inter-quartiers
- Action n°129 : Favoriser le développement du covoiturage
- Action n°130 : Favoriser le développement des véhicules électriques à partir de bornes alimentés principalement par de l'énergie renouvelable
- Action n°131 : Mieux informer sur les voies de délestage pour désengorger l'embouteillage à l'entrée de Morne-à-l'Eau
- Action n°132 : Mener une réflexion avec les professionnels qui ont bénéficié d'autorisation de taxi

### **Action cadre n°F-3 : Explorer les potentialités locales en matière d'énergie renouvelable**

- Action n°133 : Etablir un diagnostic des potentialités énergétiques renouvelables du territoire (solaire, éolienne ...) dans la perspective que le territoire et la collectivité deviennent producteurs locaux d'énergie
- Action n°134 : Faciliter l'accès aux équipements « propres » (chauffe-eau solaire, citerne ...) pour les citoyens
- Action n°135 : Etablir un diagnostic des potentialités énergétiques renouvelables du territoire (solaire, éolienne ...) dans la perspective que le territoire et la collectivité deviennent producteurs locaux d'énergie



## Ambition G : Réduction des nuisances ayant un impact potentiel sur la santé et l'environnement

### Action cadre n°G-1 : Lutter contre les nuisances et pollutions du territoire

- Action n°136 : Informer, sensibiliser sur la problématique des carrières, voire sanctionner
- Action n°137 : Sensibiliser et informer les professionnels (agriculteurs, entreprises ...) afin de limiter ou réduire les activités polluantes sur le territoire
- Action n°138 : Mettre en place un règlement de publicité
- Action n°139 : Adapter l'éclairage public tout en maintenant la sécurité pour les usagers
- Action n°140 : Éduquer et mieux informer les scolaires et les professionnels des établissements sur le bruit et les moyens de lutter contre cette nuisance (cas des cantines)
- Action n°141 : Éduquer la population pour réduire les nuisances sonores
- Action n°142 : Mettre en place des barrières / panneaux anti-bruit sur des lieux stratégiques
- Action n°143 : Sensibiliser les propriétaires de bateaux à la question du bruit des moteurs
- Action n°144 : Informer la population sur la qualité de l'air
- Action n°145 : Éduquer, prévenir et sensibiliser la population et les touristes sur la gestion des déchets
- Action n°146 : Réduire les déchets à la source et réduire les emballages
- Action n°147 : Avoir une meilleure gestion des arbres sur les routes communales pour assurer la sécurité des piétons et un meilleur cadre de vie
- Action n°148 : Sensibiliser et éduquer les propriétaires d'animaux
- Action n°149 : Contribuer à la lutte anti-moustique et contre la prolifération des rats

14

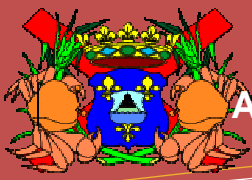
### Action cadre n°G-2 : Favoriser des pratiques respectueuses pour l'environnement

- Action n°150 : Permettre une production agricole respectueuse de l'environnement suffisante pour disposer d'une offre constante afin d'alimenter les marchés et les cantines scolaires
- Action n°151 : Développer un label agriculture bio
- Action n°152 : Avoir une politique d'éducation à l'environnement et au développement durable en direction de la population (avec une approche spécifique en direction des touristes)

### Action cadre n°G-3 : Réduire la vulnérabilité du territoire et des hommes

- Action n°153 : Faire respecter le plan régional des transports des produits dangereux
- Action n°154 : Créer une culture du risque
- Action n°155 : S'appuyer sur le PLU pour agir sur les questions d'urbanisme
- Action n°156 : Mettre aux normes les bâtiments situés dans les zones recensées à risque
- Action n°157 : Réaliser un diagnostic des bornes incendie
- Action n°158 : Intégrer la place des végétaux comme moyen de lutte contre la vulnérabilité du territoire





## Ambition H : Faire de Morne-à-l'Eau, la collectivité pilote d'une politique globale à l'échelle des Caraïbes

### Action cadre n°H-1 : Diminuer l'impact écologique de la ville

- Action n°159 : Disposer d'un gestionnaire des fluides : énergie, eau, carburant ...
- Action n°160 : Remplacer tous les équipements énergivores
- Action n°161 : Optimiser la gestion de l'éclairage public
- Action n°162 : Enterrer les lignes électriques
- Action n°163 : Favoriser le développement de construction et de réhabilitation HQE
- Action n°164 : Mutualiser les déplacements au niveau des services municipaux
- Action n°165 : Développer les moyens de transport doux (marche à pied, vélo ...)
- Action n°166 : Avoir une politique globale autour de la place de l'arbre sur le territoire
- Action n°167 : Aménager les 3 entrées de ville

### Action cadre n°H-2 : Développer un fonctionnement au quotidien éco-exemplaire

- Action n°168 : Structurer une stratégie globale des éco-gestes (agents et élus) dans le fonctionnement interne quotidien de la ville
- Action n°169 : Supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires autre que les produits bio pour l'entretien des espaces verts
- Action n°170 : Définir une politique ciblée en matière de tri des déchets
- Action n°171 : Favoriser une politique d'achats durables
- Action n°172 : Renouveler ou rendre effectif le contrat de maintenance des climatiseurs
- Action n°173 : Avoir une politique de mutualisation de certains équipements au sein des services municipaux
- Action n°174 : Valoriser la présence de citernes dans les écoles
- Action n°175 : Réduire les fuites d'eaux existantes sur les réseaux

### Action cadre n°H-3 : Faire des élus et des agents les vecteurs du changement au sein de la collectivité

- Action n°176 : Sensibiliser l'ensemble du personnel communal (mairie, école, police) et les élus de l'intérêt et de l'importance de s'engager dans la démarche et d'avoir un comportement éco-responsable
- Action n°177 : Intégrer les éco-gestes et la place du développement durable au sein des projets de service
- Action n°178 : Valoriser les pratiques des services agissant en faveur du développement durable
- Action n°179 : Améliorer la diffusion de l'information en interne (journal numérique)
- Action n°180 : Mettre en place des référents (des agents relais) par service pour innover avec des consignes et des référentiels en matière de développement durable
- Action n°181 : Distribuer un « Kit élus numérique » avec des formations (tablette numérique)